

Cas clinique 1: Evangelina et Violeta 6 ans



- **Contexte:** père et mère d'origine colombienne. Violences conjugales du père sur la mère en Colombie avant la naissance des jumelles (plaintes pour violences, usage de drogue et menace de mort)
Départ du père en France rejoint par la mère en 2019 (promesse d'un travail de nourrice). Cohabitation forcée de déc-2019 à 03-2021 (confinements) et reprise des violences: physiques, sexuelles, psychologiques, financières. Garde alternée depuis 03-21
La mère prend contact avec la MDF; aide juridictionnelle; procédure de demande de garde alternée en cours auprès du JAF
- **Evangelina et Violeta sont adressées** par l'équipe de la MDF (inquiétudes maternelles relayées par l'école)
Eva: « dans la lune », friction des mains, agitation
Violeta: difficultés de sommeil, troubles de la concentration
- **Evaluation** en binôme en 3 temps (29/06)
Entretien avec la maman en présence des filles
Examen physique des filles en présence la maman
Entretien avec les jumelles ensemble, sans la présence de la maman

- **Synthèse:**

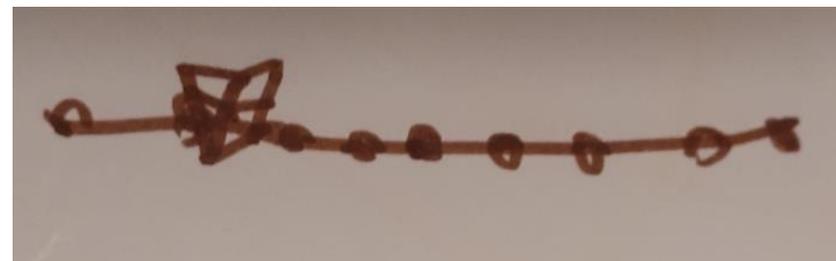
l'entretien mère/enfants confirme l'agitation psychomotrice chez Eva et les éléments dépressifs chez Violeta.

Développement psychomoteur correct. Scolarité: passage en CP. Troubles de l'élocution chez Eva.

Examen physique normal, croissance harmonieuse. Suivi médical régulier

L'entretien avec les jumelles sans la maman met à jour des violences physiques du père sur ses filles : coups de ceinturon (dessin à l'appui)

Annnonce des faits à la mère: « je ne savais pas », pleurs



Décision de faire une 2^e consultation psychologue très rapprochée (01/07) et de faire un signalement à la justice, avec l'adhésion de la mère

La suite....

La mère apprend au père les éléments de la cs du 28/06

Dépôt de plainte du père pour « attouchements » par l'ami de la mère sur les filles

Août 2021: 2^e Cs psychologue et envoi du signalement

Fin 2021: Jugement de divorce et garde alternée

Février 2022: audition des jumelles et des parents par la brigade des mineurs. Aveux des violences physiques sur les jumelles par le père

Mariage de la mère avec son ami (habite Grenoble)

Avril 2022: plainte du père classée sans suite

... et pas encore la fin

Dernière Cs en binôme Mai 2022:

Reprise des violences psychologiques sur la mère et les jumelles (favoritisme)

Accompagnement de la mère vers un dépôt de plainte contre le père, la police a réclamé les documents colombiens

Projet: garde exclusive de la mère avec droit de visite médiatisée et déménagement sur Grenoble...?

Cas Clinique 2 : Assia 10 ans

- **Contexte:** violences conjugales du père sur la mère; 4^e enfant
Mère accompagnée depuis 1 an à la MDF dans sa démarche de séparation
Ordonnance de non conciliation
Assia a exprimé le souhait de vivre avec sa mère lors de l'audience avec le JAF : elle vit avec sa mère et les WE et vacances scolaires sont partagées entre les 2 parents
- **Assia est adressée** par la psychologue et le médecin qui suivent la mère à la MDF.
- **Evaluation** en 2 temps: cs pédiatrique puis cs en binôme
 - + psychologique: contraste présentation physique effacée /discours affirmé, éléments dépressifs
 - + physique: installation d'une surcharge pondérale sur la dernière année



- **Synthèse:**

Enfant très forte qui affronte la situation psychologique conflictuelle de ses parents

Elle prend position en tant que témoin: « j'étais là, j'ai vu »

Éléments dépressifs: pleurs, présentation introvertie, tristesse

Troubles alimentaires avec installation d'une surcharge pondérale

Relation mère-enfant adaptée

Mise en place d'une PEC individuelle pour Assia avec une art-thérapeute, avec le soutien de la mère



Cas clinique 3: Parisha, 5 ans

- Contexte

Violences conjugales du père sur la mère en présence de Parisha: coups, cheveux tirés, chutes de la mère; alcoolisation +++ du père

Mère accompagnée depuis peu par la MdF.

Ordonnance de Protection interdisant au père d'approcher mère et Parisha, autorité parentale exclusive à la mère

Mère continue à amener l'enfant voir son père dans un parc en raison de sa culpabilité.

Non protectrice et non-adaptée.

- **Parisha est adressée** par la psychologue qui suit la situation familiale.



- **Evaluation**

petite fille souriante, en confiance , dessine maintenant de manière colorée, s'exprime bien. Angoisses +++, « colle » la mère, a peur des monstres à la maison, n'accepte aucune séparation (salle des bains, toilettes)

- **Synthèse**

orientation sur le centre de psychotrauma Franklin à St Denis qui peut prendre en charge le suivi de l'enfant

Arrêt des rencontres avec le père

Poursuite du suivi psychologique de Parisha et sa mère à la MdF